

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Séance du conseil municipal du 10 janvier 2011**

- ✓ Arrêté municipal en date du 29 novembre 2010 fixant les tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- ✓ Modification de l'arrêté municipal du 9 décembre 2009 créant une régie d'avances permanente auprès du service « Kiosque Info Jeunes » de la ville de Briey pour un atelier « loisirs créatifs » dans le cadre du Contrat Animation Jeunesse (CAJ).